

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04646

Numéro SIREN : 841 055 734

Nom ou dénomination : CAROGEST

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/041569

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2019/041569

Dénomination : CAROGEST
Adresse : 139 route de Paris 69260 Charbonnières-les-bains -
FRANCE-
n° de gestion : 2018B04646
n° d'identification : 841 055 734
n° de dépôt : A2019/041569
Date du dépôt : 19/12/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
19/12/2019



5396918

5396918

Jean-Loïc LEFAUCHEUX

Expert-Comptable Diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon

27, chemin des Verrières

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

TEL. 04 78 61 93 00 – FAX 04 78 61 93 69

CAROGEST

S.A.S au capital de 5.000 Euros

139 route de Paris – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS

RCS LYON n° 841 055 734

PROJET D'APPORT EN NATURE DE TITRES DE LA SOCIETE

SARL GABRIEL

Par :

Monsieur Anselme GABRIEL

A la Société Bénéficiaire :

CAROGEST

S.A.S au capital de 5.000 Euros

139 route de Paris

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

RCS LYON n° 841 055 734

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT
JULIEN



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés, en date du 10 décembre 2019, concernant l'apport de titres de la Société SARL GABRIEL par Monsieur Anselme GABRIEL à la Société S.A.S CAROGEST, au capital de 5.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° 841 055 734, et dont le siège social se situe 139 route de Paris – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS.

j'ai établi le présent rapport prévu aux articles L 225-147, et R 223-6 du Code de Commerce.

En vertu du contrat d'apport établi par les parties, il m'est demandé :

- . d'apprécier le fait que la valeur des titres apportés, n'est pas surévaluée,
- . d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement stipulés.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes et la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes et doctrine requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur, prime d'émission incluse, des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part à apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés.

Je vous présente mes observations et conclusion selon le plan suivant :

- 1- Présentation de l'opération et description des apports
- 2- Diligences effectuées, et appréciation de la valeur des apports,
- 3- Conclusion .

1- Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Nature et objectifs de l'opération

Dans un souci de réorganisation du capital de la société GABRIEL, opérée dans un contexte plus général de restructuration de l'entreprise, l'opération vise à réunir au sein d'une société holding un ensemble de parts sociales antérieurement détenues par une personne physique. L'opération vise donc à faire apporter par un associé personne physique à la société S.A.S CAROGEST un ensemble de titres qu'il détient dans la société SARL GABRIEL.



L'opération projetée porte ainsi sur l'apport suivant, en pleine propriété, net de tout passif, et sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière :

Apport de parts sociales de la Société GABRIEL par Monsieur Anselme GABRIEL :

- 798 parts sociales, sur les 800 existantes et 799 détenues par Monsieur Anselme GABRIEL, de la Société GABRIEL, SARL au capital de 8.000 €, dont le siège social se trouve 2 bis rue du Carreau – 69960 CORBAS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° 487 539 314.
- La valorisation retenue pour chaque part sociale de cette Société est de **684,21 € par part sociale**, soit un apport global de **546.000,00 €**. Cette valeur retenue correspond à une valorisation de la société GABRIEL à un montant global de **547.368,00 euros**.

Ce dernier montant a été arrêté sur la base de la moyenne de valeurs issues de l'utilisation de deux méthodes. La première, dite méthode de l'EBE, consistant à valoriser la société sur la base de quatre fois l'EBE moyen, observé au terme des trois derniers exercices. Le seconde, dite méthode de l'ANC, a consisté à valoriser la société sur la base de son dernier actif net, majoré d'une part, de la valeur économique du fonds de commerce exploité, déterminée par application d'un coefficient de 20% à la moyenne pondérée du chiffre d'affaires des trois derniers exercices (coef. 3 pour l'année 2018, coef. 2 pour l'année 2017 et coef. 1 pour l'année 2016), et d'autre part de la survaleur attachée aux biens et matériels financés par crédit-bail.

L'utilisation de ces deux méthodes nous a amené à arrêter des valeurs de :

- **Méthode de l'EBE : 456 K€** (compte tenu d'un EBE moyen observé de 114 K€).
- **Méthode de l'ANC : 637 K€** (compte tenu d'une valeur de FDC arrêtée à 426 K€ et d'une survaleur liée aux matériels en crédit-bail de 23 K€).

La moyenne de ces deux valeurs s'établit ainsi à 547 K€.

En conséquence, la valeur retenue de 547.368 € pour la totalité des titres, soit 684,21 € par part sociale, et 546.000,00 € pour l'apport réalisé, nous apparaît donc comme étant raisonnable.



1.2 Rémunération de l'apport :

Cet apport, évalué à la somme de 546.000,00 € sera rémunéré par :

- L'émission de 2 100 actions de 10 € chacune de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission unitaire de 250,00 €, soit une valeur par action de la société bénéficiaire de l'apport de 260,00 € (valeur globale de l'apport de 546.000,00 €) au seul profit de Monsieur Anselme GABRIEL.

2- Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences effectuées

Mon opinion est exprimée à la date du présent rapport. Ma mission étant ponctuelle, elle prend fin avec le dépôt de mon rapport. En outre, il ne m'appartient pas d'assurer un suivi des événements survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de tenue de l'assemblée générale entérinant l'opération.

L'objectif du présent rapport est de vous éclairer sur la nature de l'apport, la méthode d'évaluation retenue, et l'appréciation que j'en fais, afin que vous disposiez d'éléments objectifs pour prendre votre décision.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires à l'appréciation de la valorisation des apports. Ces diligences ont été définies par référence aux normes et à la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relatives à ce type d'opération.

Je vous rappelle à ce titre que ma mission s'inscrit parmi les autres interventions définies par la Loi, prévues par le cadre conceptuel des normes et de la doctrine ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés, et au regard d'objectifs définis. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation d'un régime fiscal applicable à l'opération.

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the letters 'J' and 'C' in a stylized font, possibly representing a company or professional body.

- Je me suis entretenu avec les responsables en charge de l'opération tant pour appréhender le contexte de l'opération, que pour analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;
- J'ai collecté et analysé les différents documents nécessaires à la formulation de mon opinion ;
- J'ai pris connaissance des événements significatifs intervenus dans les sociétés participantes, depuis les derniers arrêtés de comptes en ma possession ;
- J'ai étudié et validé la cohérence des données intercalaires transmises ;
- J'ai étudié et validé les choix opérés en matière de méthode d'évaluation, et en ai validé les calculs.
- Enfin, j'ai analysé le projet de statuts de la société concernée par l'apport.

2.2 Appréciation sur la valeur des apports

Mes contrôles ont porté sur la propriété effective des titres apportés, et la valorisation de ceux-ci.

Cette valorisation a été faite sur la base des comptes de la société dont les titres sont apportés, et notamment sur les chiffres d'affaires et EBE des 3 derniers exercices, et de l'exercice en cours. Les comptes des trois derniers exercices ont été approuvés par les associés en assemblée générale. Elle repose également sur des données intercalaires arrêtées au 30 septembre 2019 (à titre de validation des hypothèses retenues, et d'assurance quant à la non dégradation de la situation).

Mes travaux ont également consisté à valider les choix de méthodes d'évaluation retenues, et à contrôler les calculs effectués.

Les diligences effectuées n'ont pas fait ressortir d'anomalies ou d'éléments de nature, à envisager une correction des résultats ou engagements comptabilisés, ou de nature à envisager une correction de la valorisation faite des titres apportés.

Elles n'ont également pas fait ressortir d'éléments de nature à remettre en cause le choix de la méthode d'évaluation retenue

Par ailleurs, aucun fait ou événement, susceptible de remettre en cause la valeur de cet apport, n'est intervenu entre les dates d'arrêtés de comptes et de rédaction de ce rapport.

3- Conclusion

- En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur globale retenue de l'apport en nature projeté de 546.000,00 €, n'est pas surévaluée par rapport à l'émission, au titre de l'augmentation de capital envisagée, de 2.100 actions de 10 € chacune de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission unitaire de 250,00 €, soit une valeur par action de la société bénéficiaire de l'apport de 260,00 € (valeur globale de l'apport de 546.000,00 €), au profit de Monsieur Anselme GABRIEL.

Par ailleurs, en l'absence d'avantage particulier stipulé, je n'ai aucun avis à émettre à ce sujet.

Charbonnières, le 19 Décembre 2019

Jean-Loïc LEFAUCHEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

